

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du mardi 28 mars 2017 à Auffargis

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- Mme BOUTIN Conseil départemental des Yvelines
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. CHIVOT Auffargis
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (UAP), M. BENTEGEAT (Conseil Régional IDF).

PNR : MMES LE LAGADEC, DRANSART, MANOUVRIER et MONTET et MM HARDY, MARI et BOHER.

Absents excusés :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. CHEVRIER Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. POULON Sonchamp
- M. VIGIER Conseil régional d'Ile-de-France

1. Approbation du compte-rendu du bureau du 21 février et du 1^{er} mars 2017

Le compte-rendu de la séance du 6 décembre est adopté à l'unanimité.

2. Validation des aides attribuées par la Commission Architecture, Urbanisme et Paysage du 20 mars 2017

Conseil paysager approfondi – commune du Mesnil-Saint-Denis

Aménagement des abords de son futur Relais d'Assistantes Maternelles à proximité du Château-Mairie. La commune sollicite une subvention du Parc au titre du « Conseil paysager approfondi » (aide n° 2-1) à un taux de 70% d'un coût forfaitaire de 2010 € HT. Montant de la subvention : 1407,00 €.

Etudes de mise en valeur paysagère des espaces publics – commune du Mesnil-Saint-Denis

La commune sollicite une subvention du Parc au titre des « études de mise en valeur paysagère des espaces publics » à un taux de 60% pour l'aménagement de la coulée verte (sur le tronçon avenue de Breteuil-rue du pavé d'Argent). Montant de l'étude de maîtrise d'œuvre : 17 000€, montant de la subvention : 10 000 € (montant plafond). Cette coulée verte correspond à l'ancienne emprise de l'A12. Une réflexion est donc engagée sur la possibilité d'y réaliser des parkings, du fleurissement...

Mme Giobellina précise que les associations du Mesnil-Saint-Denis ont fait valoir un avis négatif sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de cette zone dans le PLU car elle ouvre la possibilité à des constructions de logements. Elle regrette que le corridor écologique constitué par cette ancienne emprise, repris au Schéma Régional de Cohérence Ecologique, ne soit pas respecté. Et que l'application mécanique de la loi SRU conduise le cas échéant à remettre en question cette coulée verte. Elle note également que la Région Ile-de-France s'est exprimée en défaveur de l'utilisation de cette coulée verte pour du logement.

Le président rappelle la situation du Mesnil Saint-Denis, commune carencée en logements sociaux et la forte pression foncière s'exerçant sur la commune en raison de la présence à ses portes de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le Bureau syndical valide l'attribution de ces aides.

3. Validation des aides attribuées par la Commission Développement économique et Energie du 20 mars 2017

Appui au développement des métiers d'arts : salons individuels

Cyrille MORIN – Verrier décorateur - Sculpteur à Auffargis (1/2)

Demande de subvention pour la participation au Salon Résonance à Strasbourg du 11 au 14 novembre 2016.

- Frais de stand : 776€ HT
- Subvention accordée : 500€

Le Bureau syndical valide l'attribution de cette aide.

4. Validation des aides attribuées par la commission Biodiversité et Environnement du 22 février 2017

Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires (aide n°6-10)

- **Commune de Saint-Léger-en-Yvelines**
Coût total de l'opération : 8 958,66 € - Coût pour le Parc (plafonné) : 2 687 €
- **Commune du Mesnil-Saint-Denis**
Coût total de l'opération : 1 990 € - Coût pour le Parc : 1 393 €

Le Bureau syndical valide l'attribution de ces aides. Monsieur Montégut émet cependant des réserves par rapport à ce type de désherbeur thermique. Il estime que cette technique chauffe l'humus, consomme beaucoup de gaz et n'est finalement pas très économe en main d'œuvre, ce qu'il a pu observer sur la commune de Choisel.

Monsieur Vandewalle propose de faire part de ce retour critique à Madame Aubert. Il suggère également un retour d'expériences sur ces techniques de désherbage sans utilisation de produits phytosanitaires dans l'Echo du Parc.

5. Validation des aides attribuées par la Commission Agriculture du 21 mars 2017

Intégration architecturale et paysagère de bâtiments agricoles : fourniture et pose d'un bardage bois GFA de la Petite Hogue – M. Daniel Boivin (Auffargis) Aide 12.4

Montant des investissements : 7 827.20 € H.T. / Taux : 40% sur matériaux et pose / Subvention PNR de 3 180.88 € H.T.

Monsieur Gueguen demande de quel bois il s'agit ? Du pin autoclave.

Clôtures agricoles pour maraîchage

M. Gaspard Manesse (la Celle-les-Bordes) Aide 12.2

Montant des investissements : 1 500.00 € H.T. / Taux : 60% sur matériaux uniquement / Subvention PNR de 900.00 € H.T.

Clôtures agricoles pour pension équine

EARL Penel - M. Mathieu Penel (Sonchamp) Aide 12.2

Montant des investissements : 9 115,42 € H.T. / Taux : 60% sur matériaux uniquement / Subvention PNR de 5 469.25 € H.T.

Le Bureau syndical valide l'attribution de ces aides.

6. Validation de nouveaux tarifs pour la boutique du Petit Moulin

Le Bureau syndical adopte le tarif de 1,50€ pour les Gobelets Ecocup (logo Petit Moulin).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30